

Approbation du compte de gestion :

Les membres du conseil, à l'unanimité des membres présents, approuvent le compte de gestion 2011 de Monsieur Guillée, Receveur.

2. Vote du budget prévisionnel 2012 et des délibérations attenantes :

Les membres du Conseil Municipal présents décident à l'unanimité :

- d'arrêter la section de fonctionnement du budget primitif à la somme de 304 528 €
- d'arrêter la section d'investissement du budget primitif à la somme de 196 804 €

Le Conseil Municipal, ayant voté le budget par chapitre, autorise Madame le Maire, au titre de l'article 21222-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à mandater les dépenses au niveau des mêmes chapitres.

Vote des taux d'imposition locale :

Vu le nécessaire équilibre budgétaire,

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité les nouveaux taux suivants :

- 8.41 % pour la taxe d'habitation
- 8.35 % pour le foncier bâti
- 14.09 % pour le foncier non bâti
- 13.81 % pour la cotisation foncière des entreprises

Indemnité de Conseil du Receveur Municipal 2012- M. Guillée :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution d'une indemnité de Conseil aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de Receveur des communes et établissements publics locaux.

Redevances d'occupation du domaine public :

Conformément au décret du 27 décembre 2005, le Conseil fixe, à la date du 1er janvier 2012, à 38.68 € par km et par artère les installations souterraines, à 51.58 € pour les installations aériennes et 25.79 € par m2 au sol pour les autres installations, les montants des redevances annuelles dues par les opérateurs de télécommunication et tout autre occupant du domaine public.

Convention de tonte :

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de tonte avec M. Durand pour l'année 2012 pour un montant de 3229.20 € et charge Madame le Maire de recourir à nouveau aux bons offices de Sébastien INGLIN pour la tonte du terrain derrière l'école moyennant l'octroi de 2 bons d'essence pour sa tondeuse d'un montant total de 50 €.

Création d'un poste pour l'entretien de la mairie et la distribution du courrier :

Le conseil Municipal à l'unanimité décide la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour l'entretien des bâtiments communaux et la distribution du courrier

3.Organisation du recensement

Le Conseil Municipal nomme Madame Viviane Morel coordonnateur du recensement et Madame Liliane Grondin agent recenseur. Elles seront rémunérées à hauteur de SMIC horaire + 15 % pour leur temps de formation et de travail.

Approbation des clés de répartition de l'Actif et du Passif du SIVOS TGV

A ce jour, le SIVOS n'a aucune dette connue.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité des membres présents les décisions du Conseil Syndical du SIVOS TGV selon lesquelles les biens matériels restants sont répartis selon leur localisation actuelle et la clef de répartition du résultat au compte administratif 2011 sera : 50 % au prorata de la population et à 50 % au prorata du nombre d'élèves pris en compte au budget 2011.

Diminution du temps de travail de Mme Rimbot

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ils l'ont autorisée à signer en date du 1^{er} octobre 2011 un arrêté de reclassement pour trois heures hebdomadaires de Mme Josette RIMBOT afin répondre à l'obligation de la Commune de reclasser Mme Rimbot qui travaillait sur le site de Gamaches pour le compte du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Thilliers-Gamaches-Villers dissous en date du 30 septembre 2011 pour cause de perte de son objet social. Dans la mesure où la charge de travail ne nécessite pas ce temps supplémentaire d'embauche, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents de passer le temps de travail de Madame Rimbot de 19 heures à 18 heures à compter du 1^{er} juin 2012.

Officialisation de la fermeture du relais bibliothèque

Les membres du Conseil Municipal chargent Madame le Maire d'informer Monsieur le Président du Conseil Général et Madame la Directrice de la Bibliothèque Départementale de Prêt de la fermeture du relais bibliothèque de la Commune.

Décision d'engager un Plan Local d'Urbanisme

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres présents, d'engager la Commune dans la constitution d'un Plan Local d'Urbanisme et émettent un avis favorable à ce que ce document d'urbanisme soit engagé de façon intercommunale à partir d'un groupement de commande pour choisir le cabinet d'études qui accompagnera leur démarche.

Questions diverses

Résiliation bail logement école

Madame le Maire informe les conseillers de la vacance du logement de l'ancienne école.

Location de l'ancienne classe :

Les Conseillers autorisent unanimement Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition de l'ancienne classe auprès du Domaine équestre de la Bonde pour les mois d'avril, mai et juin afin d'y accueillir un groupe de six élèves avec leur enseignant moyennant une participation aux frais de 450 € par mois.

Jeux extérieurs :

Anne SIGWALT fait part aux Conseillers d'une réflexion en cours avec les familles sur l'installation de jeux en extérieur sur la place du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures .